

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE LA PHOTO DE CLASSE 2023-2024 LA PLUS ORIGINALE

Article 1 – Organisateur

Le LYCÉE POLYVALENT JACQUES PRÉVERT, 1 place Lucie Aubrac, 30380 Saint Christol Les Alès, organise le concours de la photo de classe 2023-2024 la plus originale.

Article 2 – Date

La prise des photos du concours se déroulera le mardi 27 février 2024.

Article 3 – Candidats

Le concours est ouvert à toutes les classes inscrites dans le lycée et présentes le jour de la prise des photos.

Article 4 – Modalités de participation

La participation requiert une concertation et une entente des classes intéressées au niveau de l'originalité attendue de leur photo. Les participants s'engagent à se préparer (déguisement ...) avant leur horaire de passage pour ne pas perturber le bon déroulement de la prise des photos des autres classes.

L'originalité de la photo ne pourra en aucun cas porter atteinte aux bonnes mœurs et à l'intégrité des personnes physiques.

Article 5 – Sélection du gagnant

Un jury composé de plusieurs adultes de l'établissement (le Proviseur, le Proviseur adjoint, le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques, les secrétaires, les documentalistes, l'infirmière, les CPE et les surveillants) votera individuellement sur un google formulaire pour la photo de classe 2023-2024 qu'il juge la plus originale. La classe qui aura la majorité relative sera désignée classe gagnante.

Article 6 – Prix

Tous les élèves de la classe de la photo ayant été sélectionnée par le jury pourront acheter leur photo à prix coûtant c'est-à-dire au prix de 4 € au lieu de 6 €.

Article 7 – Autorisation

Tous les élèves participant à la photo de classe confirment que leurs parents ont autorisé la diffusion de l'image de leur enfant.